

De la voie professionnelle vers la voie technologique générale et technologique

Avis de l'équipe pédagogique de l'établissement fréquenté :

- Favorable
 Défavorable

Stage réalisé OUI NON

Commentaires :

À, le Signature du chef d'établissement

Le lycée d'origine transmet cette fiche et les bulletins à la DSDEN de l'établissement demandé pour le 29 mai.

Important : S'il s'agit d'une demande d'entrée en 1^{re} technologique : STI2D, ST2S, STL, STMG, SATV, STD2A, l'établissement d'origine doit impérativement saisir la candidature dans « Affelnet- Lycée » (pour le 11 juin 2019 à 12 h au plus tard).

■ La DSDEN doit statuer sur les demandes pour le 19 juin :

La notification de la décision prise par l'IA-DASEN sera adressée par les services des DSDEN :

- au rectorat (SAIO) par formulaire internet. Pour les demandes en 1^{re} Technologique le SAIO supprimera les vœux en cas de refus d'autorisation de l'IA-DASEN ;
- à l'établissement d'origine dans 2 cas :

→ lorsque la décision de l'IA-DASEN est négative : l'établissement d'origine en informe alors la famille.

→ lorsque la décision de l'IA-DASEN est positive et que la demande porte sur une entrée en **1^{re} Générale** : l'établissement donne une copie de la décision adressée par la DSDEN à la famille de sorte qu'elle puisse prendre contact avec l'établissement du secteur assurant la formation demandée.